

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**SEANCE DU JEUDI 8 AVRIL 2021 à 17H30**

---

**L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix-sept heures trente minutes,** le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NIVET Président du CCAS en l'absence du Président empêché.

**Présents :**

Jean-Pierre NIVET Président, Eléonore SEGARD Vice-Présidente, Dominique PERRU, Annie MENEAU, Bérangère GILLE, Jean-Marie ALQUIER, Suzana SABINO.

**Absente excusée :**

Gaëlle LAGNAUD  
Marilyn MARECHAL

**Secrétaire de séance :**

Jean-Marie ALQUIER

*Date de la convocation*     **2 avril 2021**

*Date d'affichage*         **2 avril 2021**

*Membres en exercice*     **9**

*Membres présents*        **7**

*Pouvoir*                    **0**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance*

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. Compte de Gestion 2020
- II. Compte administratif 2020
- III. Affectation des résultats 2020
- IV. Subventions de fonctionnement aux associations
- V. Tarifs banque alimentaire au 1<sup>er</sup> mai 2021
- VI. Budget primitif 2021
- VII. Demande d'aide financière
- VIII. Questions et communications diverses
  1. *Projet de règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS*
  2. *Point d'avancement succinct des travaux de Melvin Petrus, stagiaire ABS et Ville Amie des Aînés.*
  3. *Point Semaine Bleue*

Le Conseil d'administration **adopte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 février 2021.

## I. COMPTE DE GESTION 2020

Présentation et approbation du compte de gestion du Receveur du Centre Communal d'Action Social

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS**, présente aux membres du Conseil d'administration le Compte de gestion du budget principal de la commune

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2020.

## II. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS**, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte administratif du budget principal du CCAS qui se présente comme suit :

Section d'investissement

Dépenses	Prévus	590.49 €
	Réalisé	0.00 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Recette	Prévus	590.49 €
	Réalisé	590.49 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévus	34 227.33 €
	Réalisé	17 602.35 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Recette	Prévus	34 227.33 €
	Réalisé	33 463.73 €
	Reste à réaliser	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	590.49 €
Fonctionnement	15 861.38 €
Résultat global	16 451.87 €

Monsieur le Président quitte la salle afin que le Conseil d'Administration procède au vote.

**Le Conseil d'administration du CCAS**, après en avoir délibéré, en l'absence du Président et à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif du budget principal du CCAS pour l'exercice 2020.

### III. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre NIVET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	11 234.05 €
Un excédent reporté de :	4 627.33 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	15 861.38 €
Un excédent d'investissement de	590.49 €
Un déficit des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent d'investissement de	590.49 €

**DECIDE** d'affecter le résultat global de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 EXCEDENT	15 861.38 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	15 861.38 €

---

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 590,49 €

**Le Conseil d'administration du CCAS**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** l'affectation des résultats 2020 du budget principal de la commune selon les modalités exposées ci-dessus.

#### IV. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS**, présente aux membres du Conseil d'Administration la proposition d'attribution des subventions aux associations caritatives et humanitaires pour l'année 2020 :

Associations	Montant demandé 2021	Voté par le Conseil d'administration	Voix
<b>Associations sportives</b>			
1 hopital pour les enfants	montant au choix	100,00	à l'unanimité
ADSB - Don du Sang	150,00	150,00	à l'unanimité
AFSEP - (Sclérose en plaques)	150,00	100,00	à l'unanimité
APF - France Handicap 17/79	300,00	100,00	à l'unanimité
Banque alimentaire	800,00	500,00	à l'unanimité
France Alzheimer	200,00	100,00	à l'unanimité
Ligue contre le cancer -17	montant au choix	100,00	à l'unanimité
Resto du Cœurs	500,00	400,00	à l'unanimité
Secours Catholique	300,00	100,00	6 pour 1 contre (Annie MENEAU)
VMEH ( Visite des Malades et Etablissement Hospitaliers)	300,00	100,00	à l'unanimité
<b>Sous total</b>	<b>2 700,00</b>	<b>1 750,00</b>	

**Le Conseil d'administration du CCAS**, après en avoir délibéré, **ADOpte** l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations caritatives et humanitaires selon les détails exposés ci-dessus.

#### V. TARIFS BANQUE ALIMENTAIRE AU 1ER MAI 2021

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS**, indique au Conseil d'administration que le tarif de la participation des ayants droits de la banque alimentaire n'a pas été actualisé depuis 2017.

Elle rappelle que la distribution alimentaire est effectuée à la part auprès des personnes et familles en grande difficulté. Actuellement la part est de 1.20€ tarif inférieur aux tarifs appliqués dans les CCAS de l'agglomération. Le coût de la part revient à 1,55 € à la Banque Alimentaire.

Au vu de ces éléments, Madame Eléonore SEGARD propose aux membres de revaloriser la part et d'appliquer le tarif de 1.50€ la part. Un débat s'engage.

Il est décidé d'appliquer un tarif de 1,40 € dès 2021, et de proposer une évolution à début 2022.

**Le Conseil d'Administration**, après avoir débattu, et à l'unanimité :

**DECIDE** d'appliquer un tarif de 1.40€ à partir du 1<sup>er</sup> mai

## VI. BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS présente aux membres du Conseil d'administration le projet de budget primitif 2021 de la commune.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2020, selon les détails exposés ci-dessous :

<u>A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<i>POUR MEMOIRE REALISATIONS 2020</i>	<i>PROPOSITIONS 2021</i>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>28 836,40 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
70 - Produits des services	836,40 €	1 000,00 €
74 - Participation		
Commune	28 000,00 €	9 000,00 €
Département	- €	- €
75 - Autres produits	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	4 627,33 €	15 861,38 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>33 463,73 €</b>	<b>25 861,38 €</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>17 602,35 €</b>	<b>25 861,38 €</b>
011- Charges à caractère général	6 788,48 €	9 500,00 €
60 - Achats (alimentation, énergie, fournitures)	5 615,17 €	7 500,00 €
61 - Services extérieurs	937,84 €	1 500,00 €
62 - Autres services extérieurs	235,47 €	500,00 €
012 - Charges de Personnel	5 508,95 €	5 700,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach.	5 428,95 €	5 620,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	80,00 €	80,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 855,92 €	10 661,38 €
653 - Frais de mission / Formations	- €	500,00 €
656 - Secours	2 755,97 €	7 361,38 €
6573 - Subventions aux organismes publics	549,95 €	1 000,00 €
6574 - Subventions aux associations	1 550,00 €	1 800,00 €
023- Virement à la section d'investissement	-	- €
042- Opération d'ordre amortissements	449,00 €	- €
<b>B/ SECTION D' INVESTISSEMENT</b>		
	<i>POUR MEMOIRE REALISATIONS 2020</i>	<i>PROPOSITIONS 2021</i>
040- Opération d'ordre amortissements	449,00 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	- €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>449,00 €</b>	<b>- €</b>
001- Excédent d'investissement reporté	141,49 €	590,49 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULI</b>	<b>590,49 €</b>	<b>590,49 €</b>
21 - Equipement	- €	590,49 €
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>- €</b>	<b>590,49 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>590,49 €</b>

## VII. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FACTURE D'EAU

L'assistante sociale de secteur a transmis au service du CCAS un dossier de demande d'aide financière pour le règlement d'une facture d'eau d'une administrée vivant seule dans un logement social. Sans activité elle perçoit le RSA et complète ses ressources avec quelques heures en qualité d'ouvrière agricole.

Confrontée à des difficultés financières elle n'a pu s'acquitter de ses créances auprès d'EDF et de la RESE. Un échéancier a été demandé pour sa facture d'électricité.

Elle sollicite le CCAS pour une aide financière de 300 euros afin de diminuer le montant de sa facture d'eau de 523,44€.

Après avoir étudié les éléments du dossier le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge la facture d'eau à hauteur de 300 euros.

Cette somme sera directement versée au fournisseur RESE.

### I. QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

#### 1. Projet de règlement d'attribution des aides facultatives du CCAS

**Madame Eléonore SEGARD, Vice-Présidente du CCAS**, propose aux membres du CCAS de faire un règlement des aides facultatives pour plus de lisibilité et de cohérence territoriale. Le CCAS de La Rochelle sera consulté au sujet des critères de calcul du « reste pour vivre » et de l'attribution de la banque alimentaire. Le document sera finalisé dans les mois à venir.

#### 2. Stagiaire ABS et Ville Amie des Aînés.

Présentation de **Melvin Petrus, étudiant** en master 2 Management public et droit des collectivités territoriales, recruté dans le cadre de son stage de fin d'étude pour participer à l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune et à la première phase de la démarche Ville Amie des Aînés.

Les résultats de ses travaux seront présentés lors de la prochaine réunion du CCAS.  
Fin de stage le 25 juin 2020.

#### 3. Point Semaine Bleue

**Madame Eléonore SEGARD** partage avec les membres du CCAS les réflexions du groupe de travail constitué pour le projet « Semaine Bleue » qui se déroulera la semaine du 4 au 10 octobre prochain.

Sur le thème « Tissons des liens », les associations, les écoles, les commerçants, la maison de retraite (sous réserve conditions sanitaires) d'Angoulins seront impliqués dans ce projet intergénérationnel. Seront également associé Madame BABEUF Michèle adjointe chargée de la vie du village, des commerces et du tourisme et Monsieur RICHARD Mikaël adjoint chargé de la culture, du sport et de la vie associative, le service communication et la médiathèque. Le projet sera également discuté en Commission Vie du Village.

#### 4. Point suivi de la vaccination

Les personnes inscrites sur le fichier des personnes prioritaires pour la vaccination ont toutes obtenues un rendez-vous.

Cet accompagnement a été mené avec l'aide de bénévoles. Leur implication est soulignée et reconnue.

La séance est levée à 19h45

Le Président du CCAS,

*Jean-Pierre Nivet*

Jean-Pierre NIVET



